



DEMANDE D'ADHÉSION & D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES SPORTIVES DE LA SAISON 2020 / 2021

Du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 (hors vacances scolaires)
(Pour les couples, un dossier par personne)

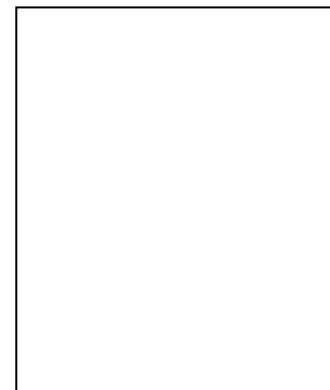


Photo récente SVP

Pour les personnes licenciées dans un autre club de la FFRS N° de licence :

COORDONNÉES *(En lettres MAJUSCULES SVP)*

Mme Mr Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mobile : Fixe :

Adresse courriel : *(lisible et précise)*

Date de naissance : Lieu de naissance :

Profession exercée avant la retraite :

Mutuelle complémentaire santé :

(La connaissance de votre affiliation nous permet de solliciter ces organismes pour obtenir des soutiens dans le cadre du mécénat)

RECUEIL DE CONSENTEMENT *(Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles)*

Je soussigné(e) donne mon consentement au recueil et au traitement des données personnelles me concernant par Sport Senior Santé en Pays d'Aix.

Je prends note que je peux à tout moment demander à connaître les éléments conservés sur moi et que, selon les termes de la Loi du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés », je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suspension et d'opposition aux informations et messages me concernant.

Fait à : Aix-en-Provence

Le :

Signature :

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE	Comment avez-vous connu notre association ?
Nom :	<input type="checkbox"/> Assogora <input type="checkbox"/> Salon du sport <input type="checkbox"/> Internet
Prénom :	<input type="checkbox"/> Médecin <input type="checkbox"/> Ami, connaissance
<input type="checkbox"/> Mobile :	<input type="checkbox"/> Autre : précisez.....

Dossier **complet** à remettre avec :

Certificat médical **original** de non contre indication à la pratique sportive daté de 2020.

Photo d'identité.

Règlement par **chèque unique** à l'ordre de Sport Senior Santé en Pays d'Aix *(voir rubrique cotisation page suivante)*.

L'acceptation de la charte « adhérent », **datée et signée**.

Tout dossier incomplet sera refusé

Sport Senior Santé en Pays d'Aix – Club affilié à la Fédération Française de la Retraite Sportive (FFRS) **Agrément ministériel** : DDCS13 N° 3216S/11

Antenne administrative : Centre médical Les Lierres 567 Avenue Gaston Berger 13100 AIX-EN-PROVENCE

Courriel : aixsportseniorsante@gmail.com **Site Internet** : aixsportsenior.org

Notez ci-dessous **par ordre de préférence** les activités auxquelles vous souhaitez vous inscrire. Elles font l'objet de **fiches descriptives** sur le site Internet et elles figurent sur le **planning prévisionnel 2020/2021**. Le fait de choisir une discipline ne garantit pas une inscription définitive et le jour demandé peut être modifié en fonction des places disponibles. Il vous est recommandé, à ce sujet, de prendre connaissance du Règlement Intérieur (voir dernière page de la présente demande ainsi que notre site Internet, onglet « Qui sommes nous ? »).

Attention : Particularités pour certaines activités :

- Pour la **randonnée pédestre**, le planning distingue 3 niveaux le jeudi : Facile, Modérée, Soutenue (voir caractéristiques de chaque niveau sur la fiche « Consignes » de la rubrique Randonnées du site Internet). Indiquez le niveau que vous souhaitez privilégier compte tenu de vos capacités. Cette préférence ne sera pas exclusive. Vous pourrez participer à d'autres niveaux, avec l'accord des animateurs.
- Pour les activités à double ou triple séances hebdomadaires suivantes : (**Gym douce, Yoga, Gym MF, Sophrologie, Stretching, Aero Gym**), les inscriptions sont limitées à une séance hebdomadaire par activité. *Cumul envisageable en fonction des places disponibles.*
- Pour le **Tennis**, inscription ouverte uniquement aux personnes déjà pratiquantes. Pas de débutants.
- Pour le **Tennis Rebond**, activité réservée uniquement aux débutants

Notez une séance par ligne

N° choix	Activités	Jours	Plage horaire	Code
<i>Exemple</i>	<i>YOGA</i>	<i>Lundi</i>	<i>10h00 à 11h15</i>	<i>YO1</i>
1				
2				
3				
4				
5				

VEHICULE

Avez-vous un véhicule personnel ?

OUI NON

VOTRE COTISATION ANNUELLE

► **Cotisation de base :**

- 29 €** pour la licence, l'assurance individuelle accident corporel, la responsabilité civile, la participation aux frais de fonctionnement des instances fédérales et l'abonnement à Vitalité, bulletin trimestriel d'information de la FFRS
- 40 €** couvrant les charges fixes de fonctionnement du club.

► **Tarif annuel par activité :**

- 20 €** pour toutes les activités avec animation bénévole.
- 50 €** pour toutes les activités dispensées par Marie-Noëlle DALLÈS (voir planning)
- 10 €** pour les activités se déroulant au Château de l'Horloge (voir planning)

► **Assurance en option complémentaire :**

- MSC I.A. Plus : 6 €** Cette option se substituera à la garantie de base de la licence et vous permettra de bénéficier d'indemnités plus élevées et de prestations supplémentaires (Voir site Internet - Onglet « Adhésion »).
- Affaires personnelles : 30 €** (Voir site Internet - Onglet « Adhésion »).

Montant total du règlement :

- Cotisation de base : = 69 €
 - Adhésion Château de l'Horloge = 10 €
 - Nombre d'activités ___ x 20 € = €
 - Nombre d'activités ___ x 50 € = €
 - Assurance MSC I.A.Plus = 6 €
 - Assurance Affaires Personnelles = 30 €
- } Les règlements établis pour des disciplines dont la capacité d'accueil est atteinte seront restitués.

Total € Chèque unique à Sport Senior Santé en Pays d'Aix (**en toutes lettres**).

- Pour le tir sportif à air comprimé, la cotisation au club STASA de 50€ et l'achat des consommables (cible et plombs).
- L'achat de bracelets pour l'accès au bassin d'aquagym de Sun Gym (8 € la séance).

Charte de l'adhérent

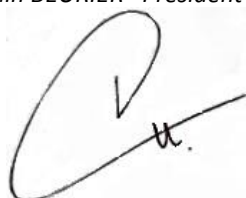
L'adhésion implique la connaissance et l'acceptation des statuts, du règlement intérieur et le respect de la présente charte.

L'association	L'adhérent
<p>Le club propose une pratique sportive correspondant aux besoins et aux attentes des seniors avec les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Sports de plein air et de nature.</u> Marche d'entretien ou nordique, Randonnée, Balade de proximité, Promenade de santé. - <u>Expression et maîtrise corporelle (en salle)</u> Activités dansées, gymniques, bien être. - <u>Sports d'adresse (sur terrain aménagé).</u> Tennis, tir sportif, pétanque. <ul style="list-style-type: none"> - Elle garantit un fonctionnement démocratique par la transparence de sa gestion. - Elle informe régulièrement les adhérents par l'intermédiaire de son site Internet et par messagerie électronique. - Elle est laïque, apolitique et s'interdit toute discrimination. 	<p>L'adhérent facilite la gestion administrative de l'association :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En remettant un dossier d'adhésion complet avec règlement de la cotisation et certificat médical. - En participant aux assemblées générales, ou à défaut en retournant à la bonne date le pouvoir joint à la convocation. - En lisant avec attention les mails d'information et en consultant le site Internet de l'association. - En s'engageant à ne pas adhérer à une autre association régionale affiliée à la FFRS pour pratiquer les mêmes activités, le même jour. <p>Il contribue au maintien d'une bonne ambiance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grâce à sa convivialité, sa ponctualité, sa solidarité, sa bonne humeur. - En formulant des remarques constructives auprès des responsables d'activités. - En respectant la liberté d'opinion des autres membres de l'association.

L'encadrant sportif	Le pratiquant sportif
<p>Chaque encadrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappelle autant de fois que nécessaire les règles et les instructions de sécurité. - Respecte les participants aux activités. 	<p>Le participant pour chaque activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enregistre chaque semaine sa participation aux activités au plus tard la veille de l'activité. - Arrive à l'heure aux séances. - Respecte scrupuleusement les règles et les instructions de sécurité édictées pour le bien de tous. - Respecte les encadrants et applique les consignes qui lui sont données.

Pour Sport Senior Santé

Alain BEURIER Président



Date :

Nom / prénom / signature de l'adhérent :

CADRE RÉSERVÉ A SPORT SENIOR SANTÉ EN PAYS D'AIX	
Bénévole :	Date :
Règlement : Montant :	Banque : N° Chèque :
Observations :	

Article 1 : Admission des membres dans l'association.

Les personnes qui souhaitent rejoindre le club peuvent, dans certaines conditions, se voir proposer la souscription d'une « Carte découverte Sport senior santé », valable 3 mois et non renouvelable. **En cas d'absence régulière sans justification valable pendant cette période, une adhésion avec licence ne pourra ensuite être accordée au détenteur de cette carte.**

Toutes les demandes, nouvelles adhésions ou renouvellement de licences seront **acceptées en fonction des capacités d'accueil et d'encadrement**. Priorité sera donnée aux membres bénévoles actifs (animateurs, accompagnants et assistants, membres des instances statutaires).

Les adhésions seront ensuite prises pour les adhérents anciens, leurs conjoints, puis les nouveaux. Dans le cadre du renouvellement de la licence, les critères d'assiduité, de ponctualité aux activités sportives, de capacité physique et de participation à la vie associative (Réunions statutaires, conviviales, réactivité, solidarité/partage ex : covoiturage...) seront pris en compte.

Selon les places disponibles, priorité sera donnée aux titulaires de la licence FFRS délivrée par un autre club de la retraite sportive. Toute nouvelle adhésion ne sera possible qu'après prise en compte du niveau de condition physique et confirmation par l'animateur de la possibilité d'intégration au groupe.

Il sera possible, en fin d'année sportive, de participer à des séances d'essai ouvertes en vue de choisir de nouvelles activités pour la prochaine saison sportive.

Article 2 : Modalités d'adhésion :

L'adhésion implique :

- de justifier ses capacités physiques suivant les réponses apportées au(x) questionnaire(s) remis par le club (**Q-AAP Questionnaire-Aptitude à l'Activité Physique** pour les nouveaux, **QS-SPORT Questionnaire Santé** pour les renouvellements). Dans tous les cas, le club recommande d'effectuer les tests d'évaluation de la condition physique de la FFRS.

- **Pour les nouveaux adhérents**, il faudra de toute façon déposer un certificat médical **original, daté de l'année en cours** :

- soit de non contre-indication aux activités physiques et sportives choisies. Ce certificat médical est obligatoire

- soit de prescription de(s) activité(s) que le demandeur compte pratiquer, précisant, par activité, la durée et l'intensité (Sport sur ordonnance).

- **Pour le renouvellement de la licence sportive**, le certificat médical de non contre indication à la pratique sportive n'étant obligatoire que tous les 3 ans, l'adhérent devra, dans la période intermédiaire, **attester de son état de santé** selon les réponses apportées au questionnaire de santé QS-SPORT. Ces dernières détermineront s'il y a lieu ou non de fournir un certificat médical de non contre indication ou de prescription d'activités physiques. **En tout état de cause, le club ne pourra être tenu pour responsable de toutes conséquences résultant d'une fausse attestation.**

- **D'une manière générale**, le club recommande, pour la pratique d'activités soutenues (ex : cyclotourisme, marche nordique, marche rapide, randonnée sportive, tennis) de fournir un certificat médical émanant d'un cardiologue, d'un médecin du sport ou de tout autre spécialiste qualifié.

- de compléter et signer le dossier d'adhésion, accompagné d'une photo d'identité récente et de le remettre selon les consignes données.

- de régler la cotisation annuelle statutaire qui permet d'être titulaire de la carte licence assurance de la FFRS portant un numéro qui sera personnel ainsi qu'un mot de passe pour accéder au site fédéral. L'adhérent portera sur lui son badge avec la licence lors des activités du club.

- d'accepter les conditions d'engagement de la charte de l'adhérent.

Tout dossier incomplet sera refusé

Article 3 : Cotisations

Après une éventuelle souscription de la carte découverte pour 3 mois, l'adhésion est annuelle. Les tarifs sont forfaitaires. **Aucun remboursement ne sera effectué après la date officielle de début des cours, sauf en cas de force majeure, validé par le Président.**

Le montant de la cotisation annuelle statutaire qui permet d'être titulaire de la carte licence assurance de la FFRS est fixé chaque année par l'Assemblée Générale, sur proposition du Comité Directeur.

Les tarifs des cotisations pour chaque saison sont indiqués dans l'annexe 2.

- **Carte découverte « Sport Senior Santé » :**

La carte découverte permet de participer temporairement en toute sécurité aux activités sans avoir à payer la totalité de la cotisation. Elle est particulièrement destinée aux personnes accueillies aux **SMS (Séances Multi activités Senior)**. La carte est nominative et ne peut être prise qu'une fois. Elle ne permet pas l'accès aux séjours, ni à la formation, ni à la revue fédérale.

- **Cotisation de base :**

La cotisation de base comprend la licence, l'assurance individuelle accident corporel, l'assurance responsabilité civile, l'adhésion à la FFRS, la participation aux frais de fonctionnement des instances fédérales, du club et l'abonnement à Vitalité, bulletin trimestriel d'information de la FFRS.

- **Tarif par activité :**

En plus de la cotisation de base, une cotisation sera demandée pour chaque activité choisie.

Pour les nouveaux adhérents, après participation à une première séance d'une activité choisie, il sera possible de se faire rembourser immédiatement en cas de renoncement. Pas de remboursement au delà.

Après validation du renouvellement des licences, les changements d'activités ne sont plus admis, sauf cas de force majeure entériné par le (la) Président(e).

Dans certains cas, une participation financière pourra être demandée aux adhérents (séjours sportifs, aquagym, consommables, événements festifs,...)

Article 4 : Démission / Radiation

- **Démission :**

Tout membre ne souhaitant plus faire partie de l'association en informera le Président. Il ne pourra pas prétendre obtenir le remboursement de sa cotisation.

- **Radiation**

Tout membre dont la conduite paraîtrait contraire au respect des statuts, du présent règlement ainsi qu'au respect d'autrui ou aux règles de sécurité et de nature à perturber la sécurité du groupe dans lequel il évolue, se trouverait en situation de radiation de l'association.

Les sanctions applicables sont en premier lieu l'avertissement. Si la situation perdure, l'adhérent peut perdre la qualité de licencié selon le règlement disciplinaire de la Fédération FFRS.

La radiation est notifiée par le comité directeur à l'adhérent qui dispose du droit de défense et peut se faire assister par une personne de son choix, adhérente de l'association ou non.

Article 5 : Droit à l'image

« Toute personne a sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif qui lui permet de s'opposer à sa reproduction sans son autorisation expresse et spéciale ». Toute personne voulant exercer ce droit devra se faire connaître auprès du club pour retrait d'une ou plusieurs photos reproduisant son image.

Article 12 : Pratique sportive des adhérents.

Seules les personnes licenciées peuvent participer aux activités

12-1 : Modalités d'enregistrement de la participation aux séances sportives.

Chaque semaine l'adhérent devra enregistrer sur le site «aixsportsenior.org» sa participation aux séances sportives pour lesquelles l'inscription a été validée en début d'année. S'il n'a pas payé la cotisation correspondant à cette activité, l'inscription ne sera pas possible.

Cette procédure permet de faciliter l'évaluation de la fréquence sportive réclamée lors des bilans nécessaires aux partenaires financiers.

12-2 : Comportement attendu :

Chaque adhérent s'engage à :

- Se présenter uniquement dans le(s) créneau(x) validé(s) en début de saison.

- Prévenir l'association en cas d'absence prolongée (problème de santé, obligations familiales, ...).

- Informer l'association en cas d'abandon de façon à ce que la place libérée soit proposée à une personne en liste d'attente.

- Arriver à l'heure aux séances par respect de l'animateur et des autres participants.

- Être en tenue de sport adaptée et à s'équiper des accessoires indispensables à l'activité physique ou sportive validée.

- Respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition. Le respect des lieux, le maintien en bon état des installations et des équipements ainsi que la propreté des installations est l'affaire de tous.

- Respecter les consignes de discipline et de sécurité de l'animateur ou de son assistant. En cas de non respect des règles, tout adhérent sera tenu pour responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.